

GROUPE DE TRAVAIL

GPEEC DES CADRES SUPÉRIEURS

INDICIATION ADMINISTRATIVE

11 OCTOBRE 2021

FICHE N°1

**PRINCIPES ET HISTORIQUE
DE LA RÉPARTITION DES INDICES**

1- Rappel de la base juridique des emplois de chefs de services comptables (CSC)

Les emplois de chefs de services comptables sont régis par le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006 relatif aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie :

– l'article 1^{er} dans sa version issue du décret modificatif n° 2010-988, fixe l'obligation juridique du classement des emplois de chef de service comptable (CSC) en disposant que « l'emploi de chef de service comptable à la direction générale des finances publiques comporte cinq catégories, dotées chacune d'un échelon unique. Le classement des emplois dans les catégories est fixé par arrêté du ministre chargé du budget. » ;

– l'article 2 évoque les indices « administratifs » en énonçant que « [les CSC] peuvent assurer au sein des services de la direction générale des finances publiques des fonctions d'encadrement, d'animation ou d'expertise comportant des responsabilités particulières. Certaines de ces fonctions, dans les directions régionales ou départementales des finances publiques dont la liste est fixée par un arrêté du ministre chargé du budget, sont confiées à des chefs de service comptable de 3^e catégorie. ». Cet article est ainsi le fondement des « HEA administratifs » attribués à des responsables de services administratifs.

La liste des emplois de chef de service comptable assurant des fonctions d'encadrement, d'animation ou d'expertise comportant des responsabilités particulières, dont il est question à l'article 2, est fixée dans l'arrêté du 21 septembre 2017.

2- Indices CSC comptables et administratifs : un volume et une répartition relativement stable entre 2010 et 2020

2-1 Indices CSC comptables

Avant la création de la DGFIP, le nombre d'indices s'élevait à 995, dont 331 pour l'ex-DGI et 664 pour l'ex-DGCP.

Ce volume a très peu évolué lors des 2 premiers reclassements généraux de la DGFIP .

• *Classement général des postes comptables 2012-2013*

Afin de conforter la fusion entre les 2 directions, il a été décidé, pour le 1^{er} classement général des postes comptables de la DGFIP, de redistribuer aux 7 familles (SIE/SIP/SIP-SIE/T.spécialisées/T.Mixte/PRS/SPF) la totalité des indices et quasi-indices (ex-CH) existant dans les deux anciennes directions, auxquels se sont ajoutés 12 indices supplémentaires¹, portant ainsi le nombre d'indices alloués à la DGFIP à 1007, dont 907 à la sphère comptable :

– 589 indices alloués aux 6² familles de postes comptables en 2012 ;

– 5 indices affectés aux trésoreries à l'étranger ;

– 313 indices attribués, d'une part, à la famille des SPF, dont le classement est intervenu en 2013, pour 1/3 soit 113 indices (101 + 12) et, d'autre part, aux autres familles de postes comptables pour 2/3 soit 200 indices. Ce volume d'indices correspond d'une part aux indices libérés par les ex-CH sur les 5 niveaux ouverts par le statut d'emploi des chefs de service comptables, fixé à 301³ et aux 12 indices supplémentaires accordés en 2012. Ces 313 indices sont redistribués au rythme des départs en retraite des conservateurs des hypothèques .

1 CTR du 12 juin 2012

2 Le classement des SPF est intervenu au 01/01/2013

3 Il a été admis lors des discussions avec les organisations syndicales sur la disparition des conservations des hypothèques et la création des services de publicité foncière que le bénéfice des niveaux de rémunérations des CH serait conservé aux agents de la DGFIP, et transformés en « indices », redistribués entre les différentes familles au fur et à mesure des cessations d'activité des anciens conservateurs des hypothèques.

VOLUME D'INDICES COMPTABLES EN 2012			
	6 familles de postes comptables (SIP/SIE/SIP-SIE/PRS/ T.Spécialisée/T.Mixte)	Trésorerie à l'Étranger	SPF
2012	589		
2013	200*	5	113*
Total	907		

* redistribués au rythme des départs en retraite des conservateurs des hypothèques

- *Classement général des postes comptables 2017*

Pour le deuxième reclassement général, au 01/01/2017, malgré un rythme de réorganisation du réseau comptable plus soutenu, le volume des indices comptables diminue peu. Les indices comptables s'élèvent alors à 849 au 01/01/2017.

2-2 Indices CSC administratifs

Le nombre d'indices administratifs est resté relativement stable depuis leur création :

- En 2010, la DGFIP a préfiguré la création de postes comportant un grade à accès fonctionnel à hauteur de 100 emplois⁴. Ces emplois sont ouverts par redéploiement d'indices existants sur les emplois administratifs des ex-receveurs des finances de 1ère catégorie et des ex-CH en place. Ce volume des 100 indices administratifs a été maintenu jusqu'en 2017. En effet, les indices libérés par les conservateurs des hypothèques (CH) étaient distribués exclusivement à la sphère comptable ;

- Lors du second reclassement général de la DGFIP, en 2017, les indices libérés par les départs des ex-CH sont attribués pour partie à la sphère administrative. Sur les 21 indices libérés, 11 indices supplémentaires sont ainsi affectés à la sphère administrative, le solde étant distribué à la sphère comptable⁵.

⁴ 67 HEA administratifs ont été attribués par l'arrêté du 27 juillet 2012 et 33 autres HEA administratifs ont été attribués par l'arrêté du 27 mars 2015.

⁵ 111 créés via cet arrêté du 21 septembre 2017

– Depuis 2018, et afin de tenir compte de la baisse du nombre de postes comptables, les indices des ex-CH libérés n’ont plus été affectés à la sphère comptable mais alloués à la sphère administrative.

En application de l’article 2 du décret n°2006-814 du 7 juillet 2006 instaurant la possibilité de détacher des cadres administratifs en tant que chefs de service comptable de 3ème catégorie (HEA), ce sont des indices HEA libérés par les ex-CH qui sont redistribués à la filière administrative.

3- Indices CSC comptables et administratifs : vers un rééquilibrage en 2023

La mise en œuvre du classement des postes comptables de 2023 s’accompagne du redéploiement d’une partie des indices comptables au bénéfice de la sphère administrative

Avec la forte contraction du réseau comptable, les indices comptables ne pouvaient être maintenus à leur volume actuel. L’actualisation du nombre d’indices doit s’inscrire dans les nouvelles perspectives de carrières des cadres supérieurs et une revalorisation des fonctions administratives. Le prochain reclassement général des postes comptables s’articule ainsi autour de deux principes :

– une légère diminution du nombre d’indices théoriques mais une augmentation de 5 % du nombre d’indices effectivement attribués. Ainsi, le nombre d’indices diminuera de 50 à terme pour passer à 957 indices au lieu des 1 007 actuels. Trois indices supplémentaires pourraient être cependant alloués à des postes parisiens, en 2025 au terme des réorganisations de la DRFIP 75, portant ainsi le nombre total d’indices à 960.

Néanmoins, la totalité de ces indices sera affectée, permettant ainsi une augmentation du nombre d’indices distribués, ce nombre étant de 913 au 31 décembre 2020 et, transitoirement, à 859 au 31 décembre 2021 comme indiqué dans les tableaux ci-dessous.

– une meilleure répartition des indices entre les filières comptables et administratives, dotées à terme, respectivement de 537 et 420 indices.

Malgré une diminution de plus de 36 % du nombre d’indices comptables le volume d’indices rapporté au nombre de postes comptables, qui a fortement diminué, sera proportionnellement plus élevé en 2023 qu’en 2017 puisque 30% des postes comptables bénéficieront d’un indice en cible contre 22% des postes comptables en 2017.

Le mouvement de transfert des indices CSC de la sphère comptable vers la sphère

administrative s'inscrit dans l'objectif de rééquilibrer l'attractivité des emplois de responsables de services administratifs, de favoriser une plus grande variété dans le déroulé de carrière des cadres supérieurs et de maintenir les débouchés malgré un nombre réduit de postes comptables. La part des indices administratifs passera ainsi en 2020 de 15 % (8 % affectés) du nombre total d'indices à 43 % en cible 2023. Dans le réseau des DDRFIP, la répartition sera la suivante : 39 % d'indices administratifs et 61 % d'indices comptables.

Par ailleurs, les indices CSC administratifs concerneront désormais l'ensemble des indices, y compris l'indice sommital HEC.

Sous réserves de modifications ultérieures, la répartition des indices comptables et administratifs à horizon 2023 devrait être la suivante⁶ :

	SITUATION DES INDICES EN CIBLE (situation 2021)					
	HEC	HEB	HEA	HEA1	1027	TOTAL C1
Indices comptables	39	77	172	249	-	537
<i>dont DR/DFIP</i>	37	77	171	248		533
<i>dont DNS</i>	2		1	1		4
Indices administratifs	18	21	188	193		420
<i>dont affectés DR/DFIP</i>	8	9	164	160		341
<i>dont Réserve pour DNS, centrale et services relocalisés</i>	10	12	24	33		79
TOTAL	57	98	360	442		957*

* la totalité des indices seront affectés

6 Le classement général 2023 se caractérise par un repyramidage qui s'accompagne de la suppression de la catégorie CSC 5 (C1-1027).